

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de
l'Egalité des chances et des Droits des femmes, concernant
**Les NEET en Wallonie et les actions mises en place pour les
sensibiliser**

Madame la Ministre,

En 2021, selon Iweps, ce sont 11,9% des jeunes entre 18 et 24 ans qui sont en situation de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »), soit les jeunes qui ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Si ce taux est bien meilleur que celui d'il y a 20 ans – où c'était le cas de 22,8% des jeunes, il est toutefois plus élevé que celui en Flandre à l'heure actuelle (à 7,7%), mais mieux que l'Europe (13,7%)

Madame la Ministre, comment expliquer cette différence entre la Wallonie et la Flandre ?

Qu'est-il mis en place par votre administration pour continuer à faire baisser ce taux ?

En outre, pouvez-vous me dire la période moyenne pendant laquelle ces jeunes sont dans cette situation ? A partir de combien de mois d'inactivité sont-ils considérés par l'IWEPS comme des « NEET » ?

L'Iweps indique que la moitié de ces NEET ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Combien de temps ces jeunes mettent-ils du temps à trouver un emploi ? Comment expliquer ce phénomène ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Rappelons, tout d'abord, que le groupe des NEETs est de composition hétérogène. Il peut s'agir à la fois de demandeurs d'emploi mettant toute leur énergie à (re)trouver du travail, que de personnes inactives, peu engagées, voire non engagées dans une démarche d'insertion sur le marché de l'emploi.

Rappelons, également, que les jeunes en obligation scolaire, mais en situation de décrochage sont également considérés comme NEETs.

La durée d'inactivité n'a pas d'incidence sur le statut de NEETs.

Sur base de l'étude de l'insertion des primo-inscrits auprès du Service public de l'emploi wallon en 2021, le taux moyen d'insertion à l'emploi des jeunes après six mois est en très nette augmentation : 69,4 % contre 63,1 % en 2020.

Le délai d'insertion est de 47 jours en moyenne avant la première occupation contre 53 jours en 2020. Enfin, la durée d'occupation moyenne augmente, passant de 113 jours en 2020 à 118 jours en 2021.

Rappelons aussi que la Garantie Jeunesse n'est ni un projet ni un nouveau dispositif. C'est, depuis 2013, l'engagement des États membres de proposer aux NEETs, dans les 4 mois après leur changement de statut, une offre de qualité visant une reprise d'études, un stage, une formation ou un emploi.

La DPR prévoit en son chapitre 2 "la formation et l'accompagnement du travailleur en recherche d'emploi", point 6 "un focus sur les jeunes qui ne sont ni aux études, ni à l'emploi, ni en stage (NEETs)" pour les jeunes de moins de 30 ans : « Un focus sur les jeunes qui ne sont ni aux études, ni à l'emploi, ni en stage (NEETs) : Le phénomène des jeunes qui ne sont ni aux études, ni à l'emploi, ni en stage est présent dans toute l'Europe et est connu sous l'acronyme NEET.

Afin de lutter contre ce phénomène, le Gouvernement entend :

- Elaborer un plan d'information et de sensibilisation aux possibilités offertes aux jeunes par la Wallonie en adoptant une stratégie intégrant tous les acteurs de contact avec les jeunes sur le terrain (FOREm, IFAPME, CEFA, cités des métiers, enseignement de promotion sociale, ONEM, CPAS, maisons de jeunes, maisons de l'emploi, et cetera) et visant à aller vers ce public, là où il se trouve ;
- Evaluer et, le cas échéant, multiplier les essais-métiers et autres opérations destinés à informer des NEETs des offres organisées à leur attention en associant l'ensemble des acteurs de terrain susceptibles de constituer autant d'entrées pour les NEETs dans un système permettant de les entendre sur leurs besoins et aspirations en vue de les orienter vers les offres mises à leur disposition et en renforçant les mesures de sensibilisation pour susciter l'intérêt des jeunes en matière professionnelle, d'enseignement et de formation ;

- Développer les opportunités de stages et les formations en entreprise pour les jeunes moins qualifiés ;
- Prévoir la réintégration dans les droits aux allocations d’insertion pour les NEETs qui reprennent le chemin de la formation, par un accord entre l’autorité fédérale et les entités fédérées ;
- Organiser des journées de stages d’essai des formations existantes : une à trois journées au cours desquelles les jeunes auront l’opportunité de découvrir les métiers et les formations – en ce compris en alternance – que les institutions de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent. »

Différentes actions ont ainsi été mises en place pour répondre à la Déclaration de politique régionale. On retiendra principalement :

A. Actions de sensibilisation dans le cadre de l’orientation

La Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française ont adopté, en décembre 2020, une note présentant les objectifs poursuivis en matière d’orientation tout au long de la vie (OTLAV) (la Région de Bruxelles-Capitale a également adopté la note en janvier 2021) :

- Assurer une meilleure visibilité de l’orientation auprès des citoyens ;
- Assurer une offre de service en orientation, reposant sur un socle commun, sur l’ensemble du territoire belge francophone, laquelle repose sur une gouvernance commune, ainsi que la conception et le déploiement d’un plan d’action Cités de Métier/CEFO.

L’ensemble des partenaires de l’OTLAV en Belgique francophone ont également élaboré trois portefeuilles de projets FSE+ « OTLAV » pour un total de 21 projets répartis dans les portefeuilles « Professionnalisation », « Parcours Wallonie » et « Parcours Bruxelles ». Les deux portefeuilles « Parcours », visent des projets d’orientation dans le cadre de l’accompagnement des publics, alors que le Portefeuille « Professionnalisation » vise le développement d’outils, de méthodologies et de compétences des professionnels de l’orientation.

Le portefeuille « Parcours Wallonie » porté par le FOREm, comporte 6 projets complémentaires à destination des jeunes. Ceux-ci portent sur la découverte des métiers techniques et technologiques par les élèves à partir de 15 ans et sur le développement d’une orientation plus impliquante et complète des jeunes dans l’enseignement obligatoire et supérieur. Actuellement 3 projets ont été approuvés par l’autorité de gestion suite au premier appel FSE+ 2021-2025. Les 3 autres projets sont redéposés dans le cadre de l’appel à projets FSE+ complémentaire ouvert le 19 juin 2023 et se clôturant le 25 août 2023.

B. Accompagner après les études

La mise en œuvre de la Garantie Jeunesse (initiée pour rappel par l’Union européenne) a permis, dès 2015, de proposer aux jeunes, via des fonds européens et Initiative Emploi Jeune

(IEJ), un accompagnement spécifique orienté « résultat » grâce à une prise en charge immédiate et une mise en relation la plus rapide possible avec les opportunités offertes par le marché de l'emploi, l'intensité, la fréquence et les modalités de cet accompagnement étant modulées en fonction des caractéristiques des jeunes.

Cette prise en charge spécifique aux jeunes a, notamment, amené le FOREm à restructurer son offre d'accompagnement vers une orientation coaching et solution structurée selon le degré d'autonomie du demandeur d'emploi : l'accompagnement digital, l'e-conseil, l'accompagnement sectoriel ou encore l'accompagnement socioprofessionnel.

C. Les outils digitaux en matière d'orientation

Le site du FOREm et l'espace personnel : Qu'ils soient en recherche de conseils d'orientation, d'un point de contact FOREm ou encore d'informations sur les métiers en pénurie, les demandeurs d'emploi y accèdent via le site du FOREm. C'est par ce biais qu'ils peuvent activer leur espace personnel et donc accéder à une offre de service personnalisée : ils peuvent ainsi renseigner leur intérêt pour des formations, compléter leur profil professionnel ou encore publier leur curriculum vitae, et ce, en toute autonomie.

En termes d'indicateurs, notons que 78 % des jeunes de moins de 25 ans ont consulté le site web, la moyenne est de 72 % chez l'ensemble des demandeurs d'emploi. Aussi, les moins de 25 ans sont 79 % à estimer qu'ils y trouvent les informations dont ils ont besoin contre 74 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La plateforme en ligne « Infos Métiers » qui succède à la plateforme « Horizons emploi » est disponible sur le site du FOREm depuis le printemps 2023. Cet outil offre aux citoyens la possibilité de rechercher, accéder, visualiser et capitaliser des informations sur l'ensemble des métiers et secteurs présents sur le marché de l'emploi wallon.

D. Les outils digitaux en matière d'accompagnement et de développement des compétences

Dans leur espace personnel, les demandeurs d'emploi (NEETs et NON-NEETs) accèdent à des conseils personnalisés pour booster leur recherche d'emploi. Ces conseils sont basés sur les informations de Mon profil et, en particulier, sur les métiers choisis. Ils sont très pratiques et simples à mettre en œuvre pour les demandeurs d'emploi (exemple : complétez votre profil en encodant votre permis de conduire). Grâce à ces conseils, les jeunes bénéficient d'informations sur les métiers, en ce compris l'état du marché de l'emploi dans lequel ils s'appêtent à démarrer. Ainsi, au moins un diagnostic de robustesse du positionnement métier a déjà été émis pour plus de 13 000 usagers particuliers depuis le lancement du service fin septembre 2022. Ces mêmes personnes ont donc, a minima, bénéficié d'au moins un constat et une recommandation d'action.

En créant et en enrichissant leur profil, notamment sur base de suggestions émises automatiquement, les demandeurs d'emploi se constituent un portefeuille de compétences valorisables. En effet, ils peuvent facilement générer et publier un curriculum vitae

professionnel sur base de leur profil et le rendre accessible à des entreprises en recherche de candidats. L'opportunité de faire connaître leur potentiel auprès d'un nombre important de recruteurs.

E. Attractivité dans les formations et les métiers :

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, les Centres de compétences ont, en collaboration avec le FOREm, déposé un projet nommé « STEAM Kids & Teens » dans le portefeuille « Sensibilisation aux STEAM » porté par l'UNamur. Ce portefeuille rassemble des actions couvrant le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et mise sur l'importance de l'innovation dans la pédagogie (ludo-pédagogie, serious game, jeux de rôle, pédagogie immersive, pédagogie hybride, et cetera.), en faveur des élèves, des jeunes et des demandeurs d'emploi afin de favoriser l'intérêt et la vocation pour les formations menant aux métiers STEAM et, à terme, d'améliorer l'accès à l'emploi.

Grâce à ce projet, les Centres de compétences du FOREm et ASBL comptent sensibiliser les jeunes sur des thèmes variés liés aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Art & Mathematics) au cœur des métiers en pénurie dans les domaines de l'industrie, du numérique, de l'environnement et de la mobilité. Ces activités sont toutes caractérisées par une approche pédagogique ludique et pratique et prennent la forme d'ateliers de sensibilisation ou d'ateliers d'expérimentation.

F. Les stages/formations en entreprise

- Coup de poing pénuries : ce dispositif est utilisé lorsqu'une ou plusieurs entreprises manifestent un besoin de recrutement de minimum huit personnes pour un même métier. Le FOREm propose, alors, de créer une formation « sur-mesure » pour les entreprises. Le « coup de poing pénurie » démarre généralement par une formation en centre de formation pour développer les compétences nécessaires au travail en entreprise, ensuite la formation se donne de manière alternée au sein de(s) entreprise(s) et d'un centre de formation FOREm, d'un Centre de compétences ou d'un Centre IFAPME. Les coups de poing pénuries visent à former des chercheurs d'emploi pour répondre à des besoins rapides de main-d'œuvre et ont une durée moyenne de six mois. Au terme de la formation, les entreprises s'engagent à recruter 80 % des chercheurs d'emploi ayant réussi la formation.
- « FALT », ou formation alternée des demandeurs d'emploi : ce dispositif, qui existe depuis 2014, vise à former un chercheur d'emploi de manière alternée en centre de formation (au FOREm, à l'IFAPME ou en centre de compétence) et en entreprise. Le/la stagiaire est formé(e) à hauteur de 60 à 80 % en entreprise. Initialement ciblé sur les jeunes peu diplômés, un élargissement du public visé par la FALT est entré en vigueur en 2020. Une réforme permettant de déployer plus largement ce dispositif pour les demandeurs d'emploi est en cours. La 1re lecture du décret a été approuvée en novembre dernier et les textes devraient aboutir d'ici l'été.

- Dispositif PFI (Plan Formation Insertion) :
 - PFI long : durée de formation possible jusque 12 mois, si le candidat a moins de 25 ans et est inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis 1 an ;
 - PFI jeunes Transport en collaboration avec le Fonds social du transport et de la logistique : disposition spécifique pour les jeunes de moins de 26 ans, avec le permis B, mais sans permis C ; possibilité de passer le permis C via un PFI, avec un encouragement financier supplémentaire versé par le Fonds à l'employeur ;
 - Projet YEP (Youth Energy Project) avec la Commission paritaire 127 (commerces des combustibles): prise en charge financière de certains frais par le Fonds pour l'entreprise qui utilise le PFI, en vue de former des jeunes de 18 à 25 ans, ayant le permis B afin d'obtenir le permis C + ADR ;
 - PFI intérim : accès au PFI pour une agence d'intérim pour les jeunes de moins de 25 ans inoccupés depuis minimum 1 an.

G. Coup de Boost

Depuis 2016, les partenaires des cellules de reconversion (FOREm, FGTB et CSC) mènent, à travers le projet Coup de Boost, une action de remobilisation et d'accompagnement de jeunes NEETs de 18 à 29 ans. Le programme d'actions proposé aux jeunes a été développé sur base de la méthodologie et de la dynamique collective des cellules de reconversion. Le projet cible un public très éloigné de l'emploi, exposé à l'exclusion sociale et/ou issu de groupes marginalisés.

Coup de Boost est mis en place en 2016 à Mons et à Charleroi grâce au cofinancement du Fonds européen d'ajustement à la Mondialisation (FEM). En 2019, Coup de Boost est implanté à Namur et à Arlon via le co-financement FSE/IEJ2 ; ces deux implantations ont été actives jusque décembre 2021, date de la fin du financement.

Depuis le 1er juillet 2021, le dispositif Coup de boost est intégralement financé jusqu'en décembre 2024 par le biais du Plan de relance de la Wallonie (projet prioritaire 36 du Plan de relance wallon), afin de le déployer dans les autres bassins. Les 14,6 millions du Plan de relance ont permis, notamment, l'engagement de 24 ETP FOREm affectés à ce projet ainsi que le subventionnement de 22 ETP désignés par les partenaires CSC et FGTB en vue d'assurer la mission d'accompagnement social.

Actuellement, neuf implantations sont actives sur les dix bassins wallons (Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège, Huy, Verviers et Arlon). La mise en place d'une implantation sur Nivelles est prévue en septembre prochain. 414 jeunes ont été accompagnés par le dispositif Coup de Boost depuis la mise en place du projet via le Plan de relance et près de 760 jeunes accompagnés depuis le lancement de la mesure en projet pilote, dont 285 jeunes, sur l'année 2022. Avec la mise en place des 10 implantations, 500 jeunes devraient être accompagnés annuellement.

Pour le public ayant clôturé l'accompagnement Coup de Boost, 70 % sont en sortie positive durant l'année qui suit la fin de l'accompagnement avec une répartition de 49 % vers l'emploi et 51 % vers la formation ou la reprise d'études.

Au vu de ces résultats de sortie positive, il est prévu une pérennisation de ce dispositif d'ici la fin de la législature.